

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Chrétien Wenger.*

MESSIEURS,

Le sieur Chrétien Wenger est né à Thurnen, canton de Berne (Suisse), le 16 décembre 1791 ; il habite la ville d'Anvers depuis 1829, où il exerce la profession de boutiquier.

Le pétitionnaire a servi au ci-devant régiment suisse n° 29, depuis 1814 jusqu'en 1829 ; et depuis 1836 il a été incorporé dans la première légion de la garde civique d'Anvers en qualité de trompette de la compagnie de cavalerie qui fait partie de cette légion.

Les attestations jointes à la requête, ainsi que les renseignements recueillis, établissent que sa conduite a toujours été irréprochable, et qu'il est doué de beaucoup de zèle et d'activité.

Les autorités appelées à donner leur avis sur sa demande estiment qu'elle peut être favorablement accueillie.

Le rapporteur,

HENOT.

Pour le président :

EUG. DE SMET.